

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

2p 50432/1986, 17 6

ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES
DE MONTPELLIER

(1706-1986)

NOUVELLE SERIE

TOME 17 - 1986

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE MONTPELLIER



MONTPELLIER

1986

Séance du 23 juin 1986

RÉCEPTION du Bâtonnier Jacques LAFONT

ÉLOGE du Bâtonnier Jean GUIBAL

Monsieur le Président,
 Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
 Mesdames et Messieurs de l'Académie,
 Mesdames, Messieurs,

Je vous proposerai, en exergue d'un discours d'un Avocat sur un Avocat, une citation de Platon que le jeune stagiaire que fus s'était enchanté de trouver dans le *Phèdre*.

Pour Platon, la Parole, musique suprême, est aussi l'instrument suprême de la raison et il avance cette affirmation aujourd'hui surprenante : «Il faut réellement peu de sérieux pour traiter de problèmes sérieux sous la forme de l'écrit».

Étant Homme de Parole, je vais néanmoins, rejetant pour un instant l'autorité du précepte platonicien et pour satisfaire aux usages de votre Compagnie, me livrer à un exercice pour moi très inhabituel et vous lire mon remerciement.

*

* *

Je ressens profondément le très grand honneur que vous m'avez accordé en m'appelant à siéger parmi vous dans cette prestigieuse Académie de Montpellier, où se sont retrouvés depuis 1706 tant de Montpelliérains qui ont illustré et illustrent notre cité... ce qui en fait un honneur plein de péril.

De surcroît, vous me désignez le septième fauteuil où vous aviez élu, en 1847, le jeune Renouvier, né à Montpellier, qui allait devenir l'homme célèbre dont l'un de

nos grands boulevards perpétue la mémoire.

En 1919, vous réserviez le septième fauteuil à Jean Guibal qui allait participer à vos travaux durant 65 années. Vous aviez pressenti encore l'empreinte dont il marquerait sa ville.

Je vous remercie pour ce grand honneur et pour le plaisir renouvelé que m'apportent vos lundis.

Retrouvant les remerciements que mes devanciers vous ont adressés de cette place et en cette circonstance, j'ai rencontré avec des variations ou des développements subtils ces deux idées, honneur et plaisir qui — pour user d'un néologisme d'aujourd'hui — sont «incontournables» pour exprimer mes sentiments de reconnaissance.

Poursuivant mes réflexions, je me demandais si ces sentiments apparemment si différents n'étaient pas plus proches qu'il ne semblait et rêvant sur le plaisir de l'honneur, l'honneur du plaisir... le Cid ou les plaisirs formidables de l'honneur, je découvrais en cet instant même que je venais d'entrer en Académie.

J'ai cependant une raison plus personnelle de vous remercier. Né à Nîmes de parents et d'aïeux tous Nîmois, j'ai longtemps vécu ce vieil antagonisme qui opposait Nîmes à Montpellier.

Si par la suite, cette rivalité s'est atténuée et a pris surtout un aspect folklorique, si le franchissement du Vidourle et mon installation dans l'Hôtel de Lunas par la grâce de Monsieur Pierre Sabatier, fidèle ami de ma belle-mère, remontent au mois de septembre 1940, ma conversion pouvait encore, même après 46 ans passés à Montpellier, paraître suspecte aux Montpelliérains.

En m'invitant auprès de vous, vous me délivrez un irrécusable brevet d'authentique Montpelliérain et de cela aussi, je dois vous remercier au moment d'évoquer la glorieuse mémoire du plus Montpelliérain des avocats de Montpellier, le Bâtonnier Jean Guibal.

Les liens exceptionnels de la famille Guibal avec Montpellier forcent l'attention. Le Bâtonnier Jean Guibal, né à Montpellier en 1885, y est décédé en 1984 dans la maison familiale, 6 rue Fournarié ; son père, Louis Guibal, y était également décédé.

Son grand-père Octave Guibal décédait rue Germain, son arrière grand-père Raymond Guibal, 7 rue de l'Amandier.

Si l'on se souvient que Raymond Guibal, Conseiller municipal depuis 1815, était le Rapporteur à la séance du Conseil municipal de 1822 où été prise la décision d'ériger la statue de Louis XIV au Peyrou... se dessine le quadrilatère d'un vrai terroir, au cœur de Montpellier, où s'enracine depuis près de deux siècles la famille Guibal entre le Peyrou, la rue de l'Amandier, la rue Germain et la rue Fournarié.

Par leurs alliances, l'enracinement méridional se trouvait encore prolongé avec les familles Pouilhe, de Ricard, Belgodère, Embry.

Louis Guibal avait épousé une Coffinière, ancienne famille montpelliéraine dont j'ai noté qu'elle avait fait don du terrain où est édifiée la Croix du Peyrou, et son grand-père Octave Guibal avait épousé une Vernette qui était la petite-fille du Baron Capelle, ancien Ministre de Charles X, qui devait finir ses jours 5, rue du Cannau, toujours près du carré familial.

Montpellier sera constamment présent tout au long de l'évocation des différents moments de la carrière de Jean Guibal que nous allons maintenant essayer de faire revivre.

Paul Valéry écrit avec sa concision coutumière : «On naît plusieurs ; on meurt un seul».

Je vous parlerai de Jean Guibal, de l'Avocat, de l'Officier, du Citoyen, ou pour reprendre une formule qui lui était chère, de l'Avocat dans la Cité.

Je voudrais d'abord dire ma gratitude à Raymond Guibal, Maurice Guibal et Sœur Hélène Marie qui m'ont aidé, avec une affectueuse fidélité à la mémoire de leur père, à approfondir sa personnalité, ma gratitude aussi à tous ceux, et ils sont nombreux parmi vous, qui ont tenu à faire part de l'admiration en laquelle ils tenaient l'homme que j'ai eu moi-même la chance de connaître.

C'était au début du mois de décembre 1940 ; je venais de prêter serment ; démobilisé, je préparais mon Doctorat en Droit et Madame Demangel, qui savait que je cherchais un Maître de Stage, et rencontrait souvent le Bâtonnier Jean Guibal aux conférences de Saint-Vincent de Paul, avait eu la gentillesse de me recommander. Je me présentai donc pour la première fois à la porte du n° 6 de la rue Fournarié.

J'avais déjà écouté plaider le Bâtonnier Guibal, et j'avais été frappé par sa grande maîtrise et son autorité naturelle. C'est pourquoi avec mes tout juste 21 ans, j'entrai avec une timide appréhension dans ce Cabinet, entièrement tapissé de livres, qui allait devenir pour moi le sanctuaire du Droit et où j'allais découvrir peu à peu, fixées au

mur, l'épitoge de son père, le Bâtonnier Louis Guibal, la gravure représentant Jésus devant Pilate, me familiariser avec la cheminée, ses grands chandeliers et ses innombrables photographies d'enfants et dans l'angle de la pièce, sur son socle, la statue en pied de Berryer, dont il aimait à rappeler qu'il avait, en trente années de barreau, défendu le Maréchal Ney, le Général Cambronne, la Duchesse de Berry, Chateaubriand, oui Chateaubriand accusé de diffamation et Lamennais ! Et il s'exclamait : «qu'un bonapartiste, un légitimiste et un prêtre progressiste choisissent pour défenseur le même avocat, montrait bien qu'il était la Défense et non le défenseur d'une idée ou d'une idéologie... C'est cela la véritable indépendance de l'avocat ! Mais cette leçon ne viendra que plus tard : ce jour-là, le Bâtonnier me mit tout de suite à l'aise avec un raffinement subtil de courtoisie et de délicatesse.

Je revois l'œil bleu vif pénétrant, aiguisé par la curiosité, mais où la bonté domine.

Il est debout, mince, élégant. On disait au Palais, affectueusement, qu'il avait la silhouette d'un gentilhomme florentin.

Plus tard, ce n'est pas aux Offices mais à l'Academia de Venise que je l'ai rencontré sous le pinceau du Tintoret, dans le tableau bien connu intitulé *Portrait du Procureur*. La ressemblance est frappante. Si l'artiste n'a pas tout à fait rendu la barbe fine en pointe, on retrouve la distinction du gentilhomme et sa bonté un peu sévère.

Plusieurs années de collaboration allaient commencer ; j'allais tout apprendre de lui.

Lui-même avait beaucoup appris de son père. Avocat de grand renom, Louis Guibal s'était illustré dans de nombreux procès qui avaient tenu en haleine l'opinion publique. Sa réputation d'Avocat et de Catholique agissant avait largement dépassé sa province. Il avait été, à la fin du siècle, l'un des fondateurs, et dès son origine, le Vice-Président, de l'Association Nationale des Jurisconsultes Catholiques, Association puissante et particulièrement active, en ce moment de l'Histoire de France où la laïcité affirmée de la Troisième République provoquait de nombreux et graves incidents. Il était encore Vice-Président de la Fédération Nationale Catholique forte de ses 2 millions d'adhérents, fondée par son grand ami le Général de Castelnau, député de l'Aveyron, avec qui il était d'ailleurs allié par la famille Vernet.

Conseiller Général du 1er canton de Montpellier, Louis Guibal était élu député de l'Hérault en 1919 et il allait jouer un rôle très important dans la Nouvelle Chambre, d'abord sur le plan législatif comme nous le verrons, ensuite et surtout dans la réconciliation de la République Française avec le Vatican, que la guerre 14-18 rendait possible.

Depuis 1904, la France avait rompu avec le Vatican et dénoncé le Concordat avec la loi de 1905.

Les liens très étroits qui unissaient depuis longtemps Louis Guibal avec le Cardinal de Cabrières, Évêque de Montpellier, le désignaient dans la Nouvelle Chambre comme l'un des plus ardents, mais aussi l'un des plus écoutés des défenseurs du rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican.

Le débat s'ouvrira devant la Chambre des Députés le 24 juillet 1920 et il faudra quatre autres séances jusqu'au 24 novembre, pour que, après un magistral et décisif discours de Louis Guibal, soit voté le projet de loi proposé par le Gouvernement Millerand. Curieusement, cette loi ne sera jamais ratifiée par le Sénat. Aristide Briand qui avait remplacé Millerand à la présidence du Conseil, allait au plus court, et par un décret du 17 mai 1921, nommait un Ambassadeur au Vatican.

Louis Guibal se retrouvait encore au centre des négociations qui aboutirent au statut légal des Associations Diocésaines, en collaboration avec l'Abbé Fernand Renaud désigné directement par Benoît XV.

C'est ce statut, qui apparaissait alors comme un compromis provisoire, qui régit encore, à ce jour, les rapports de la France avec le Vatican.

Toutes ces activités et ces lourdes responsabilités ne l'empêchaient pas de conserver un abord très simple avec tous, et une gentillesse souriante et de consacrer beaucoup de temps à sa famille et à ses fils Jean et André, qui tous deux, deviendront membres de votre Académie.

Lorsqu'il écrivait à ses fils, et les lettres sont émouvantes à relire, il signait : «Ton père et ton ami».

On conçoit qu'un tel Maître de Stage fut pour le jeune Jean Guibal, le meilleur des initiateurs.

Le 21 octobre 1907, déjà licencié ès lettres, il prêtait serment, l'année même où il était reçu Docteur en Droit.

En 1910, le prix du Stage couronnait ses années d'apprentissage ; le choix du sujet du discours que prononçait le lauréat à l'ouverture solennelle des Conférences est révélateur, comme la manière dont il va le traiter :

«La Cour du Petit Scel et l'annexion de Montpellier à la France».

Un travail considérable qui tranche avec les habituels exercices de style de ces céré-

monies protocolaires. Notre regretté Confrère, Jean Baumel, spécialiste de la question et aussi amoureux de la ville, en admirait l'érudition. Dès ce moment, apparaît un des traits essentiels de la personnalité de Jean Guibal.

Curieux de tout, il aborde son sujet avec sérieux, lui consacrant une étude approfondie, des recherches minutieuses qui aboutissent à un écrit, que ce soit un article, un rapport, un livre ou un traité.

Homme de parole et de barre, dès son entrée dans la profession, il a beaucoup plaidé. Il a soutenu d'innombrables causes, les plus prestigieuses, comme les plus humbles, mais il est aussi un homme d'écriture et l'œuvre écrite qu'il va laisser est importante. C'est le praticien du Droit Civil et du Droit Commercial qui d'abord se manifeste. Il publie, en 1913, un ouvrage de 200 pages, denses, à la pointe de l'actualité d'alors :

«Les accidents de voyageurs».

Concrètement, il s'agit surtout des accidents de chemin de fer et le problème juridique à résoudre, qui divise les juristes, est simple. Lorsqu'aucune faute ne peut être prouvée contre le transporteur, ce qui est le cas le plus fréquent, la victime doit-elle être indemnisée ?

La Jurisprudence est en pleine évolution et une nouvelle querelle des Anciens et des Modernes bat son plein.

La solution nous est aujourd'hui si familière qu'on a peine à imaginer l'âpreté des discussions de l'époque. Jean Guibal est résolument du côté des Modernes. Il résume le débat par une question et sa réponse. La question des Anciens : «S'il n'est pas établi que le transporteur soit vraiment coupable du dommage éprouvé, s'il a agi en voiturier prudent et honnête, au nom de quelle justice peut-on lui infliger la charge de le réparer ?».

Jean Guibal donne sa réponse :

«Il doit réparer au nom de la Justice sociale... A la Justice abstraite s'opposent dans leur actualité pressante les mobiles de la Justice sociale».

Avec ces deux mots, JUSTICE SOCIALE, tout est dit.

Si je me suis attardé sur cette publication de 1913, c'est que je voulais faire entendre l'écho clairement perceptible de l'encyclique *Rerum Novarum*.

Depuis Léon XIII, le Catholicisme social est au centre de la doctrine même

de l'Église, doctrine encore fluctuante, parfois imprécise, souvent sinon mal accueillie, du moins mal interprétée par les Catholiques eux-mêmes. Mais l'encyclique de 1891 reste l'inspiratrice de l'enseignement de Rome auquel Jean Guibal restera fidèle toute sa vie.

Membre très actif de l'Association des Jurisconsultes Catholiques, il présente, en 1912, au 36ème Congrès de cette Association à Montpellier, sous la Présidence de son Excellence le Cardinal de Cabrières, Évêque de Montpellier, le rapport d'ouverture qui sera publié dans la Revue Catholique des Institutions et du Droit.

Après les années de la guerre 14-18, Jean Guibal va encore s'attacher à l'actualité juridique, la France de 1919 ruinée doit faire face à une très grave crise du logement. Le Législateur est obligé d'intervenir.

Les deux premières grandes lois, dites sur les loyers, seront promulguées le 1er mars 1921 et le 16 juillet 1921.

C'est le Député de l'Hérault, Louis Guibal, qui est l'Inspirateur et le Rapporteur de ces lois qui auraient pu s'appeler «Lois Guibal», comme on dit aujourd'hui «Loi Quillot».

Sur la première loi qui n'est qu'une intervention discrète, Jean Guibal écrit à chaud un commentaire de 32 pages, qui, immédiatement publié, est un succès.

La deuxième loi crée «Le Droit au Maintien dans les lieux» notion sur laquelle, encore aujourd'hui, repose la législation sur les loyers d'habitation. Sur cette deuxième loi, Jean Guibal produit un travail beaucoup plus élaboré de 88 pages, d'une écriture rigoureuse, qui est publié à Paris par les Lois Nouvelles et qui constitue, je le note pour les Historiens, le premier dans l'ordre chronologique des innombrables commentaires sur les Lois des Loyers qui se succéderont jusqu'à nos jours, sous la plume d'Avocats, de Magistrats ou de Professeurs.

De 1922 à 1929, Jean Guibal publie une série d'articles remarquables sur le marché des vins. Son traité des vins, rédigé en 1926 avec Gaston Mercier, est une véritable somme du contentieux de l'époque. Cet ouvrage de 1010 pages où sont analysées des centaines de décisions de Justice, avec son index alphabétique, devient l'instrument de travail de tous les praticiens. Il connaîtra deux éditions et fera autorité. Il ne sera pas remplacé et pour une raison singulière qui mériterait de retenir l'attention d'un économiste : le combat judiciaire cessera, faute de combattants.

Ce type de procès, innombrables jusqu'en 1940, va disparaître avec l'amenuise-

ment des caves particulières et surtout, la quasi-disparition des courtiers et des négociants en vins, au profit de quelques «centrales» parisiennes. Le Midi garde la production ; il perd la commercialisation.

Dans le même temps, la profession d'Avocat, sa déontologie, le passionnent.

C'est d'abord une défense de la profession, face à de dangereux empiètements, dans le rapport qu'il présente au Congrès de l'Association Nationale des Avocats qui se tiendra à Montpellier, le 15 mai 1932, sous le titre :

«Le droit de plaider et la vie moderne».

En contrepoint des droits de l'Avocat, déjà il affirme ce qui sera sa préoccupation essentielle, les devoirs de l'Avocat et son obligation de se soumettre à la discipline intérieure de l'ordre.

«Une conscience qui s'enchaîne elle-même à une conscience plus puissante qu'elle, devient plus forte de sa soumission volontaire».

Il reprendra ce thème dans son discours d'ouverture des Conférences de Stage en 1938, après son élection au Bâtonnat. Il trouvera un titre admirable, en deux mots, qui résumant sa pensée, mais en même temps, dépeignent son auteur, son charme, sa sensibilité, sa grande délicatesse : «DISCIPLINES AMIES»...

Ceux qui ont connu Jean Guibal et qui ont eu le privilège de sa conversation le voient, l'entendent encore prononcer ces deux mots : «DISCIPLINES AMIES».

Le bonheur de l'expression en assure la pérennité jusqu'à nous, même pour ceux qui n'ont jamais entendu ou lu son discours.

Je le revois, lors de nos premiers entretiens, me dire en souriant :

— «Ne craignez pas une des premières questions qui vous sera posée par un interlocuteur cherchant à prendre la mesure du tout jeune Avocat que vous êtes maintenant» : «Comment pouvez-vous accepter de plaider l'innocence de celui qui vous a avoué qu'il est coupable ?».

— «Vous répondrez alors : «Je n'accepterai pas».

— Moi : «Mais qui le défendra ?»

— Le Bâtonnier : «Le nouvel Avocat qu'il choisira ou celui qui lui sera désigné

d'office, à qui il se gardera, cette fois, mieux informé de la discipline de notre profession, de se dire coupable».

Cette règle est élémentaire, elle est toujours suivie mais, bien entendu, nul ne peut en avoir la preuve et le public l'ignore, ou veut l'ignorer par malignité !...

...Puisque, par définition, le secret le plus absolu est observé par l'Avocat qui se retire.

— Moi : «Et si malgré ses dénégations, je ne peux me défaire de la conviction qu'il est coupable ?».

— Le Bâtonnier : «Vous devez lui demander l'autorisation, après avoir développé les éléments de doute, de plaider les circonstances atténuantes et s'il refuse, vous ne devez pas plaider contre votre conviction : il faut renoncer, et si vous avez été commis d'office, demander au Bâtonnier de vous décharger».

«Si vous n'êtes pas convaincu, vous ne serez pas convaincant. Votre client comprendra très bien votre refus. Vous devez refuser, c'est la discipline de notre Ordre...».

45 ans après, la même question m'est encore posée, avec parfois une feinte naïveté et je donne la même réponse. Les vieux auteurs la donnaient déjà. En 1960, Maurice Garçon, dans son livre «La Morale et l'Avocat» ne dit pas autre chose avec d'autres nuances qui n'entament pas la rigueur de la règle.

«Le cas du client qui passe un aveu confidentiel à son défenseur alors qu'il nie effrontément devant le Juge, est absolument exceptionnel et on peut dire négligeable parce qu'il ne pose pas de problème. Il est évident que la conscience ne permet pas de plaider frauduleusement contre la vérité et que ce serait un acte frauduleux de soutenir une innocence alors qu'on saurait que l'individu qu'on défend est coupable. Si l'accusé persiste dans son attitude et veut imposer de plaider, ce que l'on sait faux, la solution n'est pas douteuse, il faut se déporter».

Il est paradoxal que cette règle absolument certaine et unanimement respectée dans la pratique, reste méconnue, mais il est vrai que le manichéisme populaire s'arrête à l'écume des choses.

Ce sont toutes ces règles de probité — je n'en ai rappelé qu'une parmi beaucoup d'autres — qui constituent ce corps de disciplines scrupuleuses, minutieuses, quotidiennes, qui assurent à l'Avocat sa crédibilité et lui permettent d'assumer pleinement sa fonction de contre-pouvoir.

Jean Guibal n'utilisait pas cette expression qui est récente dans le vocabulaire des politologues ; mais il rappelait le rôle indispensable de l'Avocat défenseur de la personne humaine et des libertés, face au pouvoir politique, et il aimait à en citer de nombreux exemples tirés du XIX^{ème} siècle, pour se demander si l'Avocat continuait d'assumer aussi bien ce rôle.

Il est vrai que l'actuelle totale liberté de la presse a rendu apparemment moins nécessaire l'Avocat dénonçant à la Barre l'atteinte aux libertés publiques.

Le journaliste, plus libre qu'au XIX^{ème} siècle a, en partie, devancé l'Avocat dans cette fonction substantielle à toute démocratie.

Jean Guibal maintenait ce devoir d'état de l'Avocat avec force, et appelait à la vigilance.

Le Bâtonnier Jean Guibal reconnu par ses pairs comme le meilleur dépositaire de cette philosophie et de cette déontologie, était tout naturellement désigné pour l'enseigner aux candidats à la profession d'avocat.

Il sera chargé du cours de déontologie à la Faculté de Droit de Montpellier de 1945 à 1970, sans discontinuité et des générations d'avocats seront, tout au long de ces vingt-cinq années, marquées par sa pensée.

A la veille de son départ de la Faculté, il a 75 ans.

Il publie alors une lettre ouverte à de futurs stagiaires «La Confiance dans la nuit». Son dernier message qui résume son enseignement.

La libération de Montpellier avait donné au Bâtonnier Jean Guibal, l'occasion de montrer sa vraie stature, la plus haute.

Dans ces quelques jours de septembre 1944, le Bâtonnier Guibal va aller plus loin, au-delà même de la défense de l'homme seul et de sa personne, il va incarner l'Avocat légendaire, assurant héroïquement la cause même de la Justice.

Le Bâtonnier en exercice, Maître Granat, en ces moments difficiles de passation des pouvoirs, vient d'être nommé Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier, ce qui est légitimement ressenti comme un hommage au Barreau de Montpellier.

Le précédent Bâtonnier, Jean Guibal, est appelé à remplacer le Bâtonnier en exercice et va être confronté avec les tragiques problèmes que pose immédiatement et, littéralement du jour au lendemain, la création d'une Cour Martiale qui va se réunir dans la salle de la Cour d'Assises au Palais de Justice.

Un Colonel des Forces Françaises de l'Intérieur, et quatre Officiers, également F.F.I., vont juger rapidement quarante-trois accusés contre lesquels la peine de mort sera requise et prononcée, et dont quarante et un seront immédiatement fusillés.

Le Bâtonnier Guibal sera constamment présent, tout au long des six audiences qui se tiendront entre le 30 août et le 13 septembre 1944.

Il sera présent d'abord à la Barre, même s'il ne plaide pas toujours, puis à la Maison d'Arrêt de Montpellier, enfin sur les lieux de l'exécution, à la Citadelle.

A la première audience, où l'on juge le Préfet Reboulot, l'Intendant de Police Hornus et le chef milicien Cordier, il commet d'office les Avocats de la Défense, mais il est là.

Le chef milicien Cordier, le tortionnaire du Docteur Guizonni, est condamné à mort.

Le Préfet Reboulot qui dénie toute participation directe, mais revendique crânement sa responsabilité en pleine connaissance de cause, est condamné à mort.

L'Intendant Hornus est condamné à vingt ans de travaux forcés sur un témoignage d'une grande objectivité du Professeur Mourgue-Molines, responsable dans la Résistance des Services de la Santé.

Il n'y a pas de dossier, les témoins sont entendus qui rapporteront des faits incontestables et incontestés.

L'audience s'est déroulée avec une tenue certaine et la clémence relative dont bénéficiera Hornus en est la preuve.

Il sera d'ailleurs plus tard, et pour d'autres faits, condamné à mort à Toulouse.

Les deux autres seront exécutés.

L'atmosphère change malheureusement avec les audiences suivantes, les accusés sont plus modestes, plus jeunes et le public, de plus en plus nombreux, pèse davantage sur les débats.

Parmi les Avocats qui sont alors désignés d'office, il faut rappeler la plaidoirie émouvante de Paul Guizard qui s'imposera un long périple à bicyclette pour répondre à l'appel du Bâtonnier ; la plaidoirie courageuse de François Delmas qui n'a pas quitté Montpellier, mais le verdict tombe toujours inexorable.

Les dernières audiences sont les plus éprouvantes, pour deux groupes de 18 et 19 détenus, le public est houleux et ne ménage plus ses menaces pour les accusés, la plupart miliciens anonymes, dont certains très jeunes. Les cris «à mort» fusent de ci, de là, et le Bâtonnier Guibal fait face avec une grande dignité.

Il avait commis d'office trois avocats dont Louis Christol, mais là encore, c'est lui qui prend la parole le premier, alors que viennent de la foule les cris «à mort» et je tiens d'un témoin direct qu'il a également été lancé : «Pas tant d'histoires, qu'on les descende, eux et leurs avocats !».

Le Président réclame bien de la main le silence, mais son sourire affaiblit la portée de son geste.

Le Bâtonnier Guibal, calmement, expose que toute la procédure est nulle, que les règles les plus élémentaires n'ont pas été respectées et qu'il faut renvoyer devant la Cour Martiale régulièrement constituée. Il termine, toujours sur un ton très calme : «Vous faites offense au Droit».

Cette formule déclenche les hurlements de la salle et c'est alors que la grande voix du Bâtonnier s'élève. Ses yeux lancent des éclairs. «Oui, je répète, offense au Droit et à la Justice».

Et il commence dans une envolée sublime qui, peu à peu, domine le tumulte, à rappeler ce qu'est la Justice et les droits de la défense qui en sont inséparables.

Je ne me fonde que sur des témoignages précis, et par respect pour la mémoire du Bâtonnier Guibal, je n'essaie pas de reconstituer ce qu'il a pu dire ; ce que je sais, c'est que dans le silence rétabli et l'émotion grandissante, il termine en rappelant le Christ de Bonté, le Christ de Justice et le Christ du Pardon.

Surprise, quelques bravos et le Bâtonnier Guibal peut alors présenter la défense des cinq premiers accusés dans une atmosphère plus sereine.

Maître Louis Christol termine pour les cinq derniers et son ultime phrase m'a été rapportée : «Le pardon est une vertu au moment même où, par la victoire de nos armes, la France se retrouve elle-même et sa destinée».

Là encore, quelques bravos. Mais le verdict inexorable tombe, dix-huit condamnations à mort ; seul est épargné un milicien de 16 ans.

Deux jours après, le Bâtonnier Guibal est encore présent à la tête de la défense, pour le dernier groupe de dix-neuf accusés.

Il sera encore là, à la Citadelle, assistant jusqu'au dernier moment, chacun des condamnés. Il les embrasse chacun, quelques secondes avant que le peloton d'exécution ne fasse son œuvre.

Ces heures tragiques devaient être rappelées, elles marqueront à jamais les avocats du Barreau de Montpellier, et le Bâtonnier Guibal restera pour eux le Bâtonnier héroïque au sens où l'entend Camus, un de ses auteurs de prédilection :

«Les hommes tiennent à se proposer des exemples et des modèles qu'ils appellent : héros».

Je peux ajouter «Bâtonnier légendaire», et un sociologue retiendra les premiers signes par où se concrétise la naissance d'une légende. C'est ainsi que lorsque j'ai entrepris de réunir des éléments d'information plus précis, c'est unanimement que tous ses contemporains et les confrères qui l'ont bien connu, m'ont affirmé qu'il avait été Bâtonnier à trois reprises, et dans tous les discours officiels je relis «plusieurs fois Bâtonnier».

Mais en fait, il n'avait été élu qu'une fois en 1938.

C'est bien ainsi que commencent les légendes. Cette exagération dans la mémoire de ses pairs en dit sans doute plus long sur la place qu'il occupe dans notre mémoire collective et dans nos cœurs.

C'est avec l'assentiment unanime que l'Ordre des Avocats de Montpellier, sur la proposition du Bâtonnier en exercice, François Bedel de Buzareingues, qui fut son collaborateur et qui a bien des titres à représenter son héritage, a décidé, fait sans précédent, de donner à notre vénérable bibliothèque, le nom de «Salle Jean Guibal».

*

* *

Courageux sous la robe, il l'aura été sous l'uniforme.

En 1914, il s'engage comme volontaire dans une unité combattante et c'est dans l'unité combattante qu'il fera toute la grande Guerre.

Enterré dans un bombardement, miraculeusement sauvé, il repartira au combat. Trois fois cité, sa Croix de Guerre s'orne d'une palme et de deux étoiles.

La génération des Français de moins de 30 ans ne sait pas aujourd'hui combien

le sacrifice de sa vie pour la patrie était accepté avec enthousiasme par les combattants de 14-18 et les jeunes officiers de la trempe de Jean Guibal.

Il finira la guerre comme Capitaine et il aura le bonheur d'entrer avec les troupes d'occupation dans Mayence. Il recevra la Légion d'Honneur devant le front des Troupes à Mayence même, des mains du Général Mangin. Il est alors membre de l'État-Major comme Chef de Bataillon.

Durant ces quatre années, il ne pouvait pas ne pas écrire et il a laissé un carnet de route qui, sous le titre *«Étapes sur le chemin de la Victoire»*, reste pour ses descendants, le livre que l'on n'ouvre qu'avec respect et émotion.

En 1915, il avait été gravement blessé au moment où sa Compagnie quitte la tranchée et s'élance à l'assaut ; son Capitaine est tué à ses côtés. En convalescence à l'hôpital de Dinard, il écrira à la mémoire de son frère d'armes *«Le Capitaine Falconetti - Mort au Champ d'Honneur»* ; ce livre qui lui vaudra une lettre de félicitations de Maurice Barrès sera publié en 1915 par Berger-Levrault.

C'est un document sur le sens du devoir chez les Officiers français de la Grande Guerre, aussi impressionnant que le nombre de leurs morts.

Cette période de sa vie, les années qui l'y avaient préparé, la génération des... *«Nous reprendrons l'Alsace et la Lorraine»*, la terrible épreuve de la Bataille de Verdun où il est resté en première ligne de longues semaines avaient à jamais marqué sa sensibilité.

Si bien qu'en l'écoutant parfois, je me demandais si le soldat ne l'emportait pas sur l'avocat et il est vrai que naturellement, il associait ces deux vocations.

Au château de Montjoux, dans l'Aveyron, vieille demeure de famille où, de tradition, les Guibal viennent se ressourcer, il avait créé dans une grande pièce voûtée, un musée de la guerre 14-18, ouvert aux habitants du village, où il avait rassemblé avec dévotion, à côté des humbles objets des combattants des tranchées, des armes, des uniformes, beaucoup de photographies...

En 1939, il sent bien, lorsque les nuages s'accumulent, que la nouvelle guerre qui se prépare ne trouvera pas une armée française aussi déterminée. Certes, il ne l'exprime pas, mais son inquiétude perce dans l'admirable lettre que, Bâtonnier en exercice — mais mobilisé comme Chef de Bataillon —, il adressera à chacun des Avocats de Montpellier, mobilisés avec lui. Il saura trouver les mots qui entraînent, mais aussi les images qui rassurent.

Il a maintenant 55 ans. Il sera Officier du Deuxième Bureau jusqu'à sa démobilisation. Il sera promu Officier de la Légion d'Honneur.

Cette guerre de 1939 et le déferlement hitlérien de 1940, Jean Guibal, homme politique au sens le plus noble du mot, les avait pressentis de longue date.

Dès 1932, il fait partie des rares français qui ont lu *«Mein Kampf»* (il parle et lit couramment l'allemand).

En janvier 1933, il traite devant votre Compagnie — et c'est cette date qu'il faut souligner — d'un sujet que son patriotisme vigilant aborde avec une rigueur, une clairvoyance et surtout un sens politique remarquables :

«Où va l'Allemagne d'Hitler ?».

Après avoir analysé les lignes directrices de la pensée d'Adolf Hitler, en citant notamment :

«Il faut être impitoyable dans ce pays avec le judaïsme», il commente :

«L'important, c'est que ce ne sont pas seulement des abstractions ; elles prennent corps déjà, elles ont pris leurs directions diverses ; peu à peu les Allemands les portent tout autour du Reich, ranimant des flammes que l'on croyait éteintes, ou portant le feu sur des points nouveaux. Un cordon de feu qui court et gagne...».

Peu de penseurs politiques français ont été si tôt aussi lucides, et l'image qu'il choisit pour s'exprimer, frappe aujourd'hui comme une tragique prémonition d'Auschwitz.

Cette communication a été publiée dans le Bulletin de l'Académie de l'année 1933, une publication qui fait honneur à votre Compagnie.

La même année 1933, avec la même hauteur de vue, il s'attaque à un problème aigu de politique intérieure : la question scolaire.

Au cinquantième Congrès de l'Association des Jurisconsultes Catholiques, il sera le rapporteur de la question scolaire et son long rapport sera publié sous le titre *«Le Socialisme dans la Législation Scolaire»*.

Il dénonce — nous sommes en 1932 — les projets socialistes de Léon Blum et Déat avec vivacité. Il parle «d'expropriation familiale» ou de la «nationalisation de l'enfant».

Il conclut :

«Chrétiens, nous sommes les défenseurs-nés de la personne humaine, de son éminente dignité comme de son éminente liberté ; c'est dans cette considération que nous devons trouver le secret de notre force pour rappeler ses limites à l'État».

Ce rapport sera publié dans la revue des Institutions et du Droit.

Encore dans la même revue, l'année suivante, il publie *«Le Patrimoine familial et le communisme»*.

Il revient à la politique étrangère en publiant en 1936 *«Les Anglais et Nous»*.

*

* *

Tout le prépare donc à la vie politique active et à suivre le chemin tracé par son père et son grand-père maternel Vernet, Député de l'Aveyron. L'occasion lui en sera donnée avec la liste conduite par François Delmas, aux Élections municipales de 1959.

J'avais demandé des informations sur l'action de Jean Guibal à notre collègue François Delmas ; il m'a écrit une lettre si belle que je préfère vous la lire :

«Le Bâtonnier Guibal avait fait l'honneur d'accepter pendant 18 ans de donner à l'équipe municipale que j'ai présidée la caution de l'autorité morale qui était la sienne.

Il aurait pu se contenter de cette caution qui, pour les Montpelliérains, était inappréciable.

Il eut la coquetterie — ou le scrupule — de s'associer à nos travaux avec une remarquable ponctualité et une assiduité infatigable, qu'il s'agisse de séances de travail ou de sa présence à toutes les cérémonies officielles.

Il aurait pu être un Mentor, un Sage, dont les avis auraient été écoutés et suivis ; il le fut, certes, et son rôle dans l'œuvre commune fut considérable, essentielle ; j'en apporte le témoignage.

Mais il apportera davantage, car si la charge d'un mandat est d'une gestion rigoureuse, associée à ce que l'imagination et le cœur donnent de dignité à l'action politique et sociale, le Bâtonnier Guibal associait à la noblesse de son cœur et de son esprit, la coquetterie d'une jeunesse que les ans n'avaient pas atteinte. Il était naturellement gai

sans jamais être ironique, bienveillant sans paternalisme, il voulait — et réussissait admirablement — à être un des plus jeunes parmi les plus jeunes.

Nous savions tous quelle était la vigueur de sa spiritualité et combien les valeurs morales qui étaient les siennes n'étaient pas occasion d'un sermon, mais qu'en les incarnant dans ses actions il leur donnait une valeur d'exemple. C'était le thème familier de ses «disciplines amies».

Un souvenir très précis vaut mieux sans doute qu'un témoignage aussi reconnaissant et respectueux qu'il puisse être.

Je me rappelle les cérémonies de jumelage d'Heidelberg ; il y prit la parole devant nos hôtes et notre délégation ; je revois encore sa droite silhouette, je me rappelle la distinction, l'éloquence retenue avec laquelle, dans ce premier contact depuis la guerre, ce magnifique ancien combattant, sut rattacher les perspectives d'avenir à la culture commune, à la pensée de Goethe et s'appuyant sur le passé, tracer les perspectives d'avenir.

Nos hôtes, nous-mêmes, écoutions ce message simple et vrai, admirions la clarté, l'élégance d'un propos que n'aidait nulle note.

Combien ce jour-là, il ajouta, s'il était possible, à l'admiration, au respect que nous avions pour lui ! En ce jour, en cet instant, une fois de plus et comme on dit familièrement «il nous fit honneur, à notre ville, à notre pays».

Je remercie François Delmas de son témoignage qui va droit au cœur des Montpeliérains, mais Jean Guibal n'a pas limité à ses responsabilités de Maire Adjoint... sa conception du rôle de l'Avocat dans la Cité.

*

* *

Sa participation aux séances de l'Académie où vous l'avez appelé depuis 1919 ne le dissuade pas d'accepter la charge de Président des Amis de l'Université où il succède à son père. Il va, à partir de 1946, donner à cette Association une remarquable impulsion et pendant 20 ans, les Amis de l'Université seront au centre de sa vie.

Il concevra son rôle comme une mission et l'œuvre à accomplir comme une croisade, une croisade pour la culture par l'Université qui aurait commencé, je le cite : «par l'ordonnance de Guilhem VIII de janvier 1180 régentant l'Université de Montpellier qui existait déjà depuis plus de trente ans».

Sa conviction et son ambition étaient que les Amis de l'Université devaient poursuivre et comprendre «La Grande Mutation de notre Temps» — une de ses expressions privilégiées — faire appel aux plus qualifiés des témoins de ce temps et sur les grands débats de l'heure.

«Notre Association» écrit-il, «doit contribuer à concilier l'homme avec lui-même, comme avec son milieu».

Ce sont des témoins illustres, dont il obtiendra qu'ils viennent à Montpellier donner des conférences qui vont régulièrement, à partir de 1950, ponctuer la vie culturelle de Montpellier.

Les plus grands vont se succéder :

André Maurois - Jean Rostand - André Siegfried - René Grousset - La Duchesse de la Rochefoucauld qui évoquera Paul Valéry - Lanza Del Vasto qui descendra de son ermitage et à qui la visite sera rendue au cours d'une promenade-conférence au Domaine de la Borie Noble, près de Joncels - Henri Massis - Gustave Thibon - le Duc de Castries qui vient en voisin - Ferdinand Alquié auquel votre Compagnie rendait récemment hommage - Otto de Hasbourg qui, à son retour des U.S.A., répondait à la question «Où va l'Amérique de Nixon ?» - Raymond Aron - Louis Leprince-Ringuet...

J'en ai oublié certainement et j'en demande pardon aux oubliés.

Ce que les Montpelliérains n'oublient pas, c'étaient les salles combles et l'attention fervente des auditoires. Ce qui se voyait moins, c'était l'énorme travail que réalisa Jean Guibal qui présentait l'illustre visiteur, non seulement après avoir étudié son œuvre, mais après avoir correspondu, et souvent longuement, avec lui.

La plupart du temps, il recevait le conférencier à sa table, et les liens qui s'établissaient ainsi expliquaient les lettres de remerciements qu'il recevait quelques jours après, qui bien au-delà des formules de style, reprenaient le débat, répondaient aux observations du Président Guibal, et souvent, débouchaient sur des raccourcis inattendus ou des formules savoureuses qui, finalement, éclairaient la conférence de la semaine précédente d'un jour plus cru.

J'ai eu entre les mains quelques-unes de ces lettres, par exemple de la grande écriture de Jean Rostand et je pense que les lettres de Jean Guibal et les réponses de ses prestigieux correspondants justifieraient une publication.

Il ne serait pas juste que je ne rappelle pas, ici, que la réussite incontestée du

Président Jean Guibal était le résultat d'un travail d'équipe, du travail remarquable de son collaborateur le plus proche, le Secrétaire Général de l'Association, François Bedel de Buzareingues, qui assumait cette responsabilité pendant vingt ans et du Comité de Direction où se retrouvaient, notamment, de nombreux membres de l'Académie, et d'abord notre cher Secrétaire perpétuel Gaston Vidal et notre actuel Président Nussy-Saint-Saëns, ainsi que le Conservateur Claparède.

Je dois citer les très regrettés Maurice Chauvet, Raoul Villedieu, le Professeur Aimes, et je cite encore Madame Alicot de la célèbre Librairie de l'Âne d'Or, Madame Burgues-Brun, l'Amiral Sicard, René De Saporta, le Docteur Cauvy.

Toujours présent, ne refusant jamais de donner de son temps, malgré les exigences d'un cabinet d'avocats fort important, Jean Guibal présidait le Comité une fois par mois. Le choix des conférenciers était, m'a-t-on rapporté, l'occasion de brillantes discussions, mais il fallait obtenir leur accord. Chaque année, le Comité devait encore décider des prix à attribuer aux meilleurs étudiants de toutes les facultés, de toutes les disciplines, après de nombreuses correspondances avec chacun des Doyens intéressés, selon un rite que le Président respectait rigoureusement et c'est lui qui prononçait le discours annuel lors de la séance de remise des prix.

Le 1er juin 1974, il adressait au Comité, après trente-trois années de présidence, une lettre de démission, constituant un véritable testament spirituel et qui pourrait figurer en tête comme une introduction à la correspondance échangée avec les grands conférenciers.

Il désirait aussi — écrivait-il — se consacrer davantage à une épouse vénérée, qui avait lentement perdu la vue.

Il avait épousé Mademoiselle Embry en 1908 et sept enfants étaient venus tour à tour ensoleiller la maison de la rue Fournarié.

Lors de leurs noces d'argent qui furent fêtées à Montjoux, déjà huit petits-enfants les entouraient. Avec les noces d'or, apparaissent les premiers arrière-petits-enfants.

Il sera cruellement touché par la mort de Madame Guibal survenue en 1978. Mais dans l'épreuve, il sera soutenu par tous les siens et les sourires des derniers arrière-petits-enfants.

Au soir de sa vie, il a 98 ans. Il aimait à dire sa fierté d'avoir quarante-cinq petits et arrière-petits-enfants.

Chef de famille exemplaire, d'une grande sensibilité, toujours attentif à chacun des siens, parfois dans le plus petit détail affectueux, toujours disponible, il avait su, par son rayonnement propre, transmettre à tous l'esprit de la rue Fournarié. Il savait, en toutes circonstances, surmonter sa propre douleur pour apaiser celle des autres, comme il le fit pour ses deux fils, cruellement frappés avant son départ.

*

* *

Dans sa famille, comme dans sa profession, à la guerre comme dans la cité, il a puisé ses forces et sa sérénité, sa maîtrise, son sens de la dignité, dans des convictions religieuses profondes, et se trouve ici la clé de l'homme et de son unité.

Homme de foi et de devoir, sans ostentation aucune, sa pratique religieuse était celle d'un simple paroissien, exact dans ses devoirs, à la conférence de Saint-Vincent de Paul, pour participer aux pèlerinages diocésains ou répondre à l'appel de l'action catholique des chefs de famille...

Cette profonde spiritualité venait de loin, de sa famille sans doute, mais elle avait été nourrie par les Frères des Écoles Chrétiennes dont il avait été l'élève studieux.

Plus tard, c'est une vision optimiste de l'homme chrétien, à travers un Albert de Mun qui inspirera le jeune étudiant, pour s'épanouir à l'âge mûr dans un humanisme catholique.

«Humanisme Catholique», la formule est de Moravia qui en donne une bonne définition et à qui je l'emprunte, parce qu'il est parfois bon de chercher son identité chez l'adversaire.

Après s'être, durant des siècles avec Saint-Augustin, méfié de l'homme, l'Église lui fait confiance. Avec l'encyclique *Rerum Novarum* et des penseurs comme Albert de Mun, naît une nouvelle espérance. L'Église christianise l'idée de la «dignité de l'homme». Jean Guibal a alors 20 ans, il ne l'oubliera pas. Nous sommes au cœur de sa pensée... où se fonde dans sa foi de catholique, son idéal d'avocat.

En 1976, il avait été élevé au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur et le Bâtonnier Badie, qui lui en avait remis les insignes, avait pu dire, s'adressant à lui :

«Qu'une vie est belle quand elle arrive à maintenir, comme la vôtre, la constante harmonie entre la pensée et l'action !».

Il allait recevoir une dernière distinction qui le touchait profondément : la Croix du Mérite Diocésain, avec une citation qui le désigne comme un chrétien exemplaire.

Arrivé au terme de cette évocation raisonnable de la vie de celui qui fut mon maître, je voudrais me laisser aller à un élan du cœur, et me laisser conduire par la belle pensée que mon ami Dominique Lapierre inscrit sur la première page de son dernier livre «La Cité de la Joie».

«Tout ce qui n'est pas donné est perdu».

Jean Guibal a donné, n'a jamais cessé de donner autour de lui, et avec constance jusqu'à son dernier jour.

Sa vie n'a pas été perdue.

Sa vie n'est pas perdue.

Jacques LAFONT

RÉPONSE du Bâtonnier Vincent BADIE

Ancien Ministre

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Monsieur le Récipiendaire,

Mes chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nul autre que vous, Monsieur, n'était aussi qualifié pour faire, dans cette séance solennelle, l'éloge de notre regretté et éminent confrère : le Bâtonnier Jean Guibal, qui, durant 65 ans, participa aux travaux de notre vénérable Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Comme vous venez de le rappeler, vous avez été un de ses fidèles collaborateurs pendant plusieurs années.

Il vous a accueilli dans son cabinet de travail alors que vous veniez d'atteindre 21 ans, pour y accomplir votre stage d'avocat.

Il vous a reçu avec bienveillance et avec sa courtoisie naturelle. Vous ne pouviez mieux souhaiter !

Vous vous êtes trouvé en présence de celui qui devait être pour vous, un « patron » exceptionnel, mais aussi un grand avocat, non seulement exemplaire par ses nobles qualités, mais encore, par son vaste savoir, qui lui gagnèrent une rapide notoriété.

Je pense qu'il était excellent (du reste, comme vous n'avez pas manqué de le faire), de consacrer une partie du début de votre discours aux liens étroits et permanents qui n'ont cessé de rattacher la famille Guibal à notre belle cité montpelliéraine.

De la sorte vous avez heureusement situé le cadre dans lequel la famille Guibal, de génération en génération, a su acquérir la très honorable renommée qui, aujourd'hui, lui est parfaitement reconnue.

Vous avez également été bien inspiré, Monsieur, d'évoquer la personnalité du père de Jean Guibal.

Il fut, lui aussi, un personnage très en vue. Il compta au nombre des membres de notre Compagnie. Il était une de nos fiertés. Il siégea au Parlement en qualité de député de l'Hérault. Il s'y fit remarquer par sa brillante éloquence, par ses travaux législatifs de qualité. C'est ainsi qu'il fut l'instigateur et le rapporteur des deux textes de loi sur les loyers publiés au cours de 1921.

Le fils hérita des nombreuses qualités de son père. Vous l'avez fait revivre à nos yeux, comme s'il avait été aujourd'hui des nôtres. Vous l'avez décrit avec un remarquable talent. Je vous en fais mes compliments.

C'est vrai qu'il fut, en toutes circonstances, digne de notre respectueuse admiration. Mais c'est à l'époque de la Libération qu'il nous dévoila toutes les richesses de sa nature et nous donna la mesure de sa véritable grandeur. Cette époque mémorable où l'occupant fut enfin bouté hors de notre territoire, non sans recourir à de sanglants et héroïques combats, engagés par nos compatriotes : partisans, résistants, maquisards encore sous le coup de cruelles exactions et des crimes commis par l'ennemi désarmé et fuyard. Il y eut aussi ceux exécutés par les miliciens français ; on n'ose y penser !

Ce fut le temps de la Libération à la fois exaltant et douloureux.

Vous avez dépeint, sans forcer le moins du monde, l'événement. Vous ne l'aviez pas vécu : vous étiez alors au camp de concentration de Buchenwald ; moi-même, à celui de Dachau où la Gestapo avait cru bon de nous expédier, et de nous y faire goûter une véritable vie d'enfer.

Mais la période la plus tragique de la Libération advint surtout au mois d'août et au mois de septembre 1944.

La population montpelliéraine n'en perdra jamais l'émouvant souvenir. C'est dans ces jours que Jean Guibal révéla à ses confrères la nature de son courage porté par lui au plus haut niveau. Pour son plus grand honneur, il fut unanimement désigné par ses pairs pour remplacer le chef de l'Ordre d'alors : le Bâtonnier Jules Granat, officiellement appelé à remplir les hautes fonctions de Premier Président de la Cour d'Appel de notre région.

Le Bâtonnier Jean Guibal accepta bravement de remplir cette nouvelle fonction dont il avait aussitôt réalisé les risques, car tout paraissait bouleversé et imprévu. Il prit sur lui d'assurer le meilleur fonctionnement des cours populaires improvisées, présidées en fait par des chefs de la Résistance, à la fois juges et parties.

Déjà, dans un article paru naguère dans la «Revue des Institutions et du Droit», le Bâtonnier Jean Guibal avait clairement énoncé son opinion : «Chrétiens, nous sommes les Défenseurs de la personne humaine, de son éminente dignité, de son éminente liberté». On pouvait être sûr qu'à cet égard, il ne transigerait jamais.

Non seulement il demeura inébranlable dans ses convictions, mais jusqu'au bout, n'hésita pas à en affirmer la haute valeur morale : il n'est pas une de ses paroles, un de ses gestes, dans son attitude de chaque instant, où il ne se soit révélé en Chef de l'Ordre, de grand courage, malgré les risques encourus.

Comment, d'ailleurs, un homme de son armature morale se serait abstenu de se montrer comme il l'a fait ? Nous savons maintenant par des témoignages probants et vécus quel a été le comportement de Jean Guibal dans la période la plus critique.

Il fut présent à toutes les audiences de la Cour Martiale, qui s'enorgueillissait de rendre une justice expéditive.

Le cœur serré, mais ne perdant pas son sang-froid, ni la maîtrise de lui-même, il entendit prononcer la peine de mort à l'encontre de 43 accusés qui venaient de comparaître devant leurs juges. 41 parmi eux seront fusillés.

Il se rendait également sur les lieux de la Citadelle où se faisaient les exécutions en série. Il adressait les derniers adieux à chacun des condamnés après les avoir fraternellement embrassés.

Jean Guibal s'acquittait avec toute la dignité humaine et souhaitable de toutes ses fonctions. En faisant un effort méritoire sur lui-même, il arrivait à dissimuler sa véritable émotion. Il ne manquait pas d'aller à la maison d'arrêt où il se rendait chaque jour. Il s'entretenait avec les détenus, leur donnait des nouvelles de leur famille et les réconfortait en leur relevant le moral.

Il ne refusait jamais de plaider lui-même les causes les plus désespérées. Il désignait de jeunes confrères d'office, au talent déjà affirmé, dans les affaires délicates.

Il eut l'audace, à chaque fois qu'il le jugeait opportun, de s'adresser directement aux juges, pour les rappeler aux devoirs élémentaires de leur charge. Ses interventions étaient toujours la salutaire réaction d'une conscience honnête et sans reproche.

A plusieurs reprises de sa voix métallique et ferme, s'adressant aux juges, il clamait : *«Vous faites offense au Droit»*. Cette phrase que vous avez citée dans votre magistral discours méritait de l'être à coup sûr.

De même, on doit vous savoir gré d'avoir évoqué l'admirable et courageuse plaidoirie du Bâtonnier Jean Guibal osant, devant des juges partisans et vengeurs, faire référence au Christ de Bonté, au Christ de Justice et de Pardon — approuvé cette fois par les applaudissements du public.

Vous n'avez rien omis dans le lugubre récit de ces heures. Vous les avez décrites avec la plus absolue vérité. Nous vous en sommes vivement reconnaissants.

On ne peut en douter : le barreau montpelliérain gardera à jamais fierté et souvenir du Bâtonnier Jean Guibal !

Et voici que moi-même je me suis laissé attirer par cette figure exemplaire qui nous reste chère.

Mais je ne saurais oublier que je dois maintenant parler de vous.

Vous n'ignorez pas quelle haute et amicale estime je vous ai témoignée.

Certes, nous avons des points communs : l'épreuve de la Résistance nous a bien rapprochés.

De plus, j'ai été un de vos anciens au Barreau de Montpellier. J'ai donc pu à ce

titre vous observer et, tout de suite, apprécier les belles qualités de l'homme.

Vous avez de qui tenir : votre grand-père, Albert Lafont, a été notaire pendant 49 ans à Aimargues et votre oncle, Maurice Lafont, a illustré le Barreau de Saïgon pendant 40 ans.

Vous étiez destiné à porter la robe noire et le rabat.

Au surplus, votre connaissance approfondie du Droit, due à vos brillantes études juridiques, menées à Paris et aux Sciences Politiques ainsi qu'à la faculté de Montpellier, est attestée par vos divers diplômes, notamment votre érudite thèse de Doctorat, qui vous a valu des éloges de votre jury. Cela vous a amené par la suite à créer un cabinet d'avocats qui, avec des associés de choix, ne tarda pas à compter parmi les plus florissants.

Mais avant d'en arriver à cette pleine réussite, vous avez tenu à vous mettre en règle avec vos obligations militaires.

Vous faites pour le mieux. Vous n'êtes pas militariste au sens courant du mot. Mais vous êtes de tout cœur un grand patriote.

En 1940, vous devancez l'appel. Vous vous engagez comme volontaire dans l'Infanterie et vous êtes versé dans l'Infanterie Coloniale. Vous devenez élève-officier. Démobilisé, vous regagnez votre foyer à Montpellier.

Vous êtes de ceux qui ont eu le privilège d'entendre le Général de Gaulle prononcer à la Radio son appel historique du 18 juin 1940.

Pas la moindre hésitation dans votre esprit et dans votre cœur : vous vous faites en vous-même la promesse solennelle de poursuivre le combat et de reconquérir les libertés perdues.

Tout aussitôt, vous êtes en quête de tuyaux sûrs qui vont vous faire prendre contact avec la Résistance. Madame Demangel, qui allait être connue sous le pseudonyme de Pauline, vous donnait alors les liaisons nécessaires et vous entrez au mouvement *Combat* que venait de créer Henry Fresnay. Vous y déployez aussitôt une grande activité. Votre courage vous distingue et, en octobre, vous êtes nommé Chef de Ville.

Vous vous donnez totalement à vos responsabilités et vous acceptez d'être nommé, au début à l'année 1943, Chef Départemental du Mouvement «*Combat*». Il ne faut pas en 1986 sous-estimer l'importance de cette charge.

Mes fonctions gouvernementales m'ont donné l'occasion de parcourir votre dos-

sier. Je n'en finirai plus de conter votre action intrépide et à tout instant risquée.

Il n'est pas d'activités clandestines auxquelles vous soyez resté étranger.

A votre actif, je relève d'abord la sage répartition des documents de tous ordres, celle des tracts et des journaux de la Résistance, celle des fausses cartes d'alimentation et d'identité que l'on préparait, la nuit, dans l'officine secrète de la mairie dont notre ami Jean Baumel, lui aussi grand résistant, avait la haute direction.

Je relève également votre aide efficace à un camarade qui s'évade grâce à vous au moment où la Gestapo vient l'arrêter.

Je note aussi le concours précieux et dangereux apporté à tant de réfugiés et à tant de vos camarades qui, par votre aide, réussiront à franchir la frontière espagnole pour rejoindre la France Libre.

D'ailleurs vos brillants états de services militaires attestent vos qualités et plus encore votre courage.

Vous avez obtenu la Croix de Guerre avec palme, et jeune alors, vous avez mérité les trois premiers grades dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, jusqu'à celui de la cravate de Commandeur. J'ai eu l'honneur de remettre cette haute distinction à celui dont vous avez évoqué la magnifique carrière et le grand courage tant sous l'uniforme que sous notre robe noire !

N'est-ce-pas le mot de courage, dont Napoléon disait qu'il était la seule vertu qui ne connaissait pas l'hypocrisie, qui est au centre de cette cérémonie ? Le courage du résistant de 41/44 répond au courage du combattant de 14/18.

Aussi bien chez le Bâtonnier Jean Guibal qu'en ce qui vous concerne, le mot a dominé vos vies. Dans les circonstances les plus graves, vous l'avez senti à vos côtés.

Je veux le proclamer publiquement en ce lieu, et à l'occasion de votre réception : vous avez été un authentique et admirable résistant. Je vous en salue profondément et de tout cœur.

Vous avez été arrêté par la Gestapo le 29 mai 1943, à 4 heures du matin, à votre domicile personnel. Bien vite alertée, votre future femme, Jeannine Delbet, ne s'affole pas. Elle fait partie de la Résistance et fait preuve, elle aussi, de beaucoup de bravoure dans diverses circonstances. Gardant son sang-froid, elle se rend à 9 heures précises dans votre bureau et fait disparaître sans tarder les documents qui pourraient être compromettants.

Vous êtes conduit, menottes aux mains, dans la prison militaire de la 32ème. Vous avez alors 24 ans. Lors de votre interrogatoire, la Gestapo s'acharne sur vous avec sauvagerie.

Puis, amené sous bonne escorte à la villa des Rosiers, vous y subissez quatre nouveaux interrogatoires, alternés de traitements inhumains qui vous laissent encore aujourd'hui des marques cruelles.

Quelque temps après, on vous dirige sur Compiègne, puis sur Buchenwald, le fameux camp d'extermination. Vous y passez deux hivers sous le régime du froid et de la faim et souvent sous le régime de la terreur.

Au camp de Buchenwald, vous êtes un des témoins irrécusables de ce qui s'y est passé. Vous étiez arrivé par vos propres constatations et observations à vous convaincre que, dans le bloc 61, se commettaient de véritables «crimes contre l'humanité» selon l'expression admise de nos jours.

Le conseiller à la Cour de Cassation Le Gunehec, le 28 décembre 1985, a personnellement, devant ses collègues de la Chambre Criminelle, énoncé avec clarté et précision comment dans le bloc 61 fonctionnait l'extermination des détenus. Ils étaient piqués systématiquement directement au cœur par des injections de phénol. Nous savons par des statistiques non contestées que 5.000 à 6.000 personnes par mois furent tuées par de pareils procédés au bloc 61.

«Ces... cobayes affaiblis par la dénutrition, expose le rapporteur, étaient là parce qu'ils étaient tous, quelle que soit leur origine, considérés comme ennemis du régime nazi par les autorités du Reich» : au-delà du crime de guerre, c'était le vrai «crime contre l'humanité».

Vous pouvez aussi en témoigner et on s'explique que vous soyez entré dans le bloc maudit pour en faire sortir un résistant français. Cet acte de bravoure, très risqué, compte à votre actif.

Des monceaux de cadavres étaient ainsi exposés devant le bâtiment 61 en attendant que des détenus viennent les acheminer vers le crématoire. Telle était la triste fin qui leur était réservée.

Maintes fois vous avez pu voir de vos propres yeux le sinistre spectacle, vous efforçant de maîtriser l'angoisse qui vous montait au cœur.

Le temps est enfin venu de la délivrance. Alors que les Américains arrivaient au camp, vous étiez déjà en état de sédition contre vos gardiens S.S.

Sous les ordres du Colonel Manhès et de Marcel Paul, qui avaient été admis comme chefs compte-tenu de leurs initiatives favorables, vous prenez part vous-même, d'une façon héroïque, à l'ultime combat entrepris permettant à Buchenwald d'être libéré avant même l'arrivée des Américains.

Le 27 novembre 1946, par décret du Ministre de la Guerre, vous êtes fait chevalier de la Légion d'Honneur pour service de guerre exceptionnel. Cette citation dans l'ordre de la Légion d'Honneur fait état de votre action dans la Résistance et à Buchenwald et vous vaut la Croix de Guerre avec palme.

C'est aussi l'anniversaire de vos 27 ans !

Revenu à Montpellier vous épouserez celle qui avait été votre collaboratrice dans la Résistance et avait eu une si valeureuse conduite : Jeannine Delbet.

De ce mariage naissent cinq enfants qui, par la suite, vous donneront toutes les satisfactions :

- L'aîné, Antoine, polytechnicien et énarque, est banquier à Paris ;
- Le second, Jean-Pierre, médecin à Avignon ;
- La troisième, Christine, ingénieur de l'École Nationale d'Horticulture de Versailles ;
- La quatrième, Jeanne, psychanalyste à Paris ;
- Et le dernier, François, avocat de notre Barreau montpelliérain est déjà l'un des avocats brillants dont on parle. La diversité de leurs talents leur permettrait de constituer à eux seuls une «véritable Académie»...

Vous êtes également comblé, puisque les populations n'oublient pas la digne attitude que vous avez eue en toutes circonstances :

Vous êtes élu Maire de la commune de Boisseron en 1965 et toujours réélu par vos administrés satisfaits de la façon dont vous vous acquittez de vos responsabilités.

Membre du Rotary-Club de Montpellier depuis 33 ans, vous en êtes le Président en 1968 et au mois de juin, dans cette période encore troublée, lors de la passation des pouvoirs de Président, vous prononcez un discours que n'oublient pas vos amis rotariens !

Vous avez également été désigné par vos confrères Bâtonnier de l'Ordre des Avocats pour deux ans de 1976 à 1978.

Cet honneur qui vous a été rendu par vos pairs montre en quelle estime ils vous tiennent et démontre la valeur qui s'attache à cet hommage confraternel.

Si vous avez eu à supporter de dures épreuves, vos amis se réjouissent que vous ayez maintenant trouvé la paix et le bonheur, au milieu des vôtres.

Vous avez eu bien raison, Monsieur, de terminer votre discours en empruntant la belle pensée de votre ami Dominique Lapierre :

«Tout ce qui n'est pas donné est perdu».

Car rien de beau et de grand ne donne à la vie son parcours idéal que si elle n'a cessé de s'inspirer d'une pensée altruiste et de rester attentive au battement d'un cœur sensible et généreux.

Aussi notre Compagnie est-elle heureuse de vous accueillir et, par ma voix, de vous souhaiter la bienvenue.

Avec des confrères de votre qualité, nous pouvons garder confiance dans la pérennité de son avenir et dans la maintenance de sa renommée.

Vincent BADIE

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Mesdames et Messieurs,

Honorant Jean Guibal, deux patriotes ayant cruellement souffert pour avoir servi notre nation viennent d'apporter leur témoignage à la brillante carrière militaire de ce grand disparu, unissant ainsi les sacrifices consentis durant la guerre de 1914 à ceux qui ont accompagné celle de 1939. Il a été d'ailleurs excellemment rappelé que le vigilant penseur politique qui avait lucidement analysé les buts poursuivis par Hitler avait voulu, au cours de son action municipale, espérer un avenir de paix, en évoquant les éléments communs de la culture européenne. Cet humanisme expliquait sa magnifique compréhension des droits et des devoirs de l'avocat et du rôle indispensable de la Défense. Le souvenir du courage dont il fit preuve durant les journées tragiques d'août et septembre 1944 restera immuablement attaché à cette période de l'histoire de Montpellier. Il s'impose que cette haute spiritualité trouvait un réconfort puissant dans un attachement solide aux inépuisables valeurs de notre littérature et de notre art ; combien était-il juste de souligner le rôle parallèle de ce maître du barreau dans les travaux de cette Académie et la direction ainsi que le rayonnement de l'Association des Amis de l'Université ! Je pense toutefois que la véritable source de cette élévation d'esprit demeurait la foi religieuse de ce profond croyant, chef de famille exemplaire et fidèle à l'exemple de son père, le député Louis Guibal ; dans sa jeunesse, l'enseignement de l'Encyclique «*Rerum Novarum*» l'avait profondément marqué ; ayant personnellement éprouvé l'influence du message de Léon XIII, je ne pouvais que comprendre l'attachement de ce catholique aux précisions indispensables qu'apportait à ce texte datant du 15 mai 1891, l'intelligence de Pie XI par la publication de «*Quadragesimo Anno*», le 15 Mai 1931, au moment du quarantième anniversaire de cette prise de conscience des difficultés que créait le développement de l'industrie moderne. Plus tard, la pensée de Jean Guibal devait concorder avec les fulgurantes lumières qu'apporte sur la dignité de l'homme et de son travail, celui qui avait besogné dans les carrières de pierre de Cracovie et ensuite au service des chaudières de l'usine de Borek Falecki, l'admirable Pape Jean-Paul II. Aussi bien, soulignant les quatre-vingt-dix ans qui s'étaient écoulés depuis la publication de «*Rerum Novarum*», l'Encyclique «*Laborem exercens*» du 14 septembre 1981 a étudié le lien qui existe entre le travail et la dignité de la personne humaine.

Là s'est développée une partie essentielle des déclarations du Souverain Pontife qui affirme avec insistance la beauté des «valeurs religieuses de l'homme avec lesquelles le Christ lui-même s'est identifié», ainsi qu'il l'a précisé dans la célèbre homélie d'Avila du 1er novembre 1982. De la sorte s'expliquait dans sa continuelle ascension, la vie exemplaire de Jean Guibal, qui s'efforçait d'instaurer un droit chrétien.

En cet endroit, s'imposent les paroles de celui qui va occuper à présent le VIIème fauteuil de la Section des Lettres. Lorsqu'on examine les bienfaits que n'a jamais cessé de répandre autour de lui Jean Guibal, il convient d'estimer, à la suite du Bâtonnier Lafont, que sa vie n'a pas été perdue. Il faut même aller plus loin, comme il vient d'être dit, et croire, conformément à sa foi, qui attendait le «partage qui nous rend à jamais contents», pour reprendre les vers de Corneille, que la vie de cet homme de bien n'est pas perdue.

Monsieur le Bâtonnier, vous constatez à quel point je me trouve en union avec vous, connaissant vos mérites qu'a si bien décrits M. le Ministre Badie. Vous me permettrez de donner à ma conclusion un tour très personnel qui vous expliquera mon émotion.

En effet, ce n'est point l'ancien Président de Cour qui vous accueille aujourd'hui, mais bien un ancien avocat — un modeste avocat stagiaire qui, le 25 novembre 1927, avait l'honneur de prendre publiquement la parole dans une cérémonie officielle au nom de ses jeunes confrères —. Un autre élément vient renforcer ce souvenir : le compte-rendu de ma thèse de doctorat publié dans le «Petit Méridional» du 11 mai 1929, sous la signature de Vincent Badie. Si j'ajoute que Jean Guibal avait eu la bienveillance de m'accueillir dans son cabinet pour participer à ses travaux, avant mon orientation vers la magistrature, et a été dans la suite mon parrain pour mon entrée dans cette Académie, vous comprendrez l'ensemble de souvenirs qui m'étreint lorsque je vous prie maintenant de siéger avec vos nouveaux confrères.

La séance solennelle publique est levée.

Marcel NUSSY-SAÏENS